

LE 12 JANVIER 2016

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), mardi le 12 janvier 2016 à 20 h 02, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivant:

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens, M. Éric Hammal et les conseillères, Mme Nicole Gingras, Mme Lucie Masse et Chantal Montminy.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant une citoyenne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2016-001**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 12 janvier 2016

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

3.2 Rapport des comités

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Assemblée régulière du 7 décembre 2015

4.2 Assemblée extraordinaire du 14 décembre 2015

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

7.2 Achat banque de temps à Infotech

7.3 Allocation pour achat d'ordinateur portable

7.4 Paiement des vacances au directeur général

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. URBANISME

10.1 Cotisation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

10.2 Ajout

10.3 Modification des numéros d'immeuble dans le secteur de la Baie Woodland

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur d'andains pour un montant maximum de 958 902 \$
- 11.2 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation de boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage d'un montant maximum de 3 092 693 \$
- 11.3 Formation pour l'obtention d'un certificat en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution

12. LOISIRS et CULTURE

- 12.1 Installation d'un personnage dans le cadre du projet de la Voie des pionniers

13. FINANCES

- 13.1 Rapport de délégation de compétence
- 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 13.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 décembre 2015

14. DIVERS

- 14.1 Tarification pour la location du centre communautaire

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE
Adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

Aucun rapport n'est déposé

3.2 Rapport des comités

Aucun rapport n'est déposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 7 décembre 2015

**Résolution
2016-002**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 7 décembre 2015 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 décembre 2015

**Résolution
2016-003**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

**Résolution
2016-004**

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu de défrayer la cotisation de membre à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de M. André Martel, tel que le prévoit son contrat de travail, au coût de 432 \$, plus taxes, pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Achat banque de temps à Infotech

**Résolution
2016-005**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de procéder à l'achat d'une banque d'heure de 14 heures a coût de 1 050.00 \$ plus taxes auprès de la compagnie Infotech.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Allocation pour achat d'ordinateur portable

CONSIDÉRANT la désuétude des tablettes fournis aux conseillers municipaux il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que chaque personne a ses préférences en termes d'équipement informatique;

**Résolutions
2016-006**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'accorder une allocation de 100 \$ par année à chaque membre du conseil afin de procéder à l'achat de sa propre équipement informatique de type tablette ou portable afin de poursuivre les conseils sans papier. Advenant qu'un membre du conseil n'aie aucun équipement informatique au début d'un mandat il sera possible de déboursier dès le début du mandat un montant forfaitaire de 400 \$, représentant l'allocation des 4 années d'un mandat, afin de le supporter pour l'achat de son équipement informatique.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Paiement des vacances au directeur général

CONSIDÉRANT l'absence de personnel au sein de la municipalité pour des raisons de maladie et de formation pour les prochains mois;

CONSIDÉRANT que le directeur général a droit à trois semaines de vacances rémunérer dès sa première année, tel que stipule son contrat;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assurer un service adéquat à sa population en limitant le nombre de personne absente;

CONSIDÉRANT qu'il serait difficile dans ces conditions que le directeur général puisse prendre trois semaines de vacance d'ici la fin mars 2016;

**Résolution
2016-007**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de verser dès maintenant l'équivalent d'une semaine de salaire représentant une semaine de vacance au

directeur général. Bien qu'il soit possible selon la politique de la municipalité de reporter une semaine de vacance à l'année suivante, les membres du conseil demandent au directeur général, dans un souci d'équilibre, de planifier prendre l'autre semaine de vacance au retour de l'inspecteur de sa formation.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Aucun

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10 URBANISME

10.1 Cotisation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

**Résolution
2016-008**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de défrayer la cotisation de membre à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement de Québec (COMBEQ) de M Justin Doyle, tel que le prévoit son contrat de travail, au coût de 373.67 \$ pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur d'andains pour un montant maximum de 958 902 \$

**Avis de
Motion
2016-009**

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Massicotte, qu'à une prochaine réunion de la municipalité de Hatley, un règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur d'andains sera présenté. Il s'agit d'un règlement d'emprunt d'un montant maximal de 958 902 \$, dont la municipalité de Hatley devra assumer sa quote-part.

Adopté à l'unanimité.

11.2 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation de boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage d'un montant maximum de 3 092 693 \$

**Avis de
Motion
2016-010**

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Massicotte, qu'à une prochaine réunion de la municipalité de Hatley, un règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation de boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage d'un montant maximum de 3 092 693 \$ sera présenté, dont la municipalité de Hatley devra assumer sa quote-part.

Adopté à l'unanimité

11.3 Formation pour l'obtention d'un certificat en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution

**Résolution
2016-011**

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Justin Doyle à suivre le cours de formation offert par le CEGEP de Saint-Laurent pour l'obtention d'un certificat en traitement d'eau

souterraine sans filtration et réseau de distribution au coût de 3 018.09 \$. La municipalité remboursera les frais de déplacement, d'hébergement et de repas selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Installation d'un jardin et d'un personnage dans le cadre du projet de la Voie des pionniers

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé, aux termes de la résolution 2015-128, la participation de la municipalité au projet *Jardin des pionniers* pour la création d'un jardin ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière en ce sens auprès du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT la municipalité dispose d'un fond réservé, Fonds parcs et terrain de jeux de 24 144 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite maintenant installer un personnage (incluant une bande audio, la réalisation d'un monolithe avec du texte et l'aménagement de l'espace réservé au personnage) dans un jardin à être réalisé dans le cadre du projet *Voie des pionniers* et que le coût d'un tel personnage et du jardin est de 27 170 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le 3 août 2015 aux termes de la résolution 2015-153 son plan local de développement 2015 – 2020 et ses actions 2015 - 2016, notamment l'Axe 2, *Augmentation et facilité d'accès aux activités récréatives, culturel et sportive*, l'objectif général 2.2 *Augmenter l'offre des produits et services récréatifs, culturels et sportifs*, et l'objectif spécifique 2.2.4 *Jardin des pionniers*;

CONSIDÉRANT que la contribution financière requise par la municipalité pour sa participation au projet, advenant une réponse positive du Fonds de développement des territoires (FDT) – Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie, de la MRC Memphrémagog, est de 13 585 \$, taxes en sus; ;

**Résolution
2016-012**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu ;

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière commune avec les municipalités de Stanstead et Ayer's Cliff auprès du FDT de la MRC de Memphrémagog pour l'installation d'un jardin et d'un personnage à être réalisé dans le cadre du projet de la *Voie des pionniers* ;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 1 313.49 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} décembre 2015;

**Résolution
2016-013**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de décembre 2015 du chèque 3563 au chèque 3585 pour un montant de 13 619.45 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 6296 au chèque 6347 pour un montant de 123 773.23 \$.

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 décembre 2015

Le directeur général dépose l'état des activités de fonctionnement au 31 décembre 2015.

14 DIVERS

14.1 Tarification pour la location du centre communautaire

**Résolution
2016-014**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'adopter la tarification suivante pour la location du centre communautaire ;

Réunion – période de 4 heures, résident 40 \$ et non-résident 70 \$

Réception – période de 7 heures, résident 100 \$ et non-résident 150 \$

Période de 24 heures, résident 150 \$ et non-résident 250 \$

Il n'y a plus de tarification pour le système audiovisuel.

Advenant la location de la salle au rez-de-chaussée, le locataire pourrait pour 20 \$ de plus utiliser la salle du haut pour un usage restreint.

Les autres conditions demeurent les mêmes. Les membres du conseil autorisent les représentants de la municipalité d'adapter les conditions de location selon les conditions particulières qui pourraient survenir. L'utilisation du gros bon sens est de mise.

Adopté à l'unanimité.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne désire savoir si le dépliant qui indique la tarification pour la location du centre communautaire sera disponible à la population. Après discussion les membres du conseil décident de faire un envoi postal à tous les résidents de la municipalité.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 22.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier